



Rapport d'observations définitives

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLEFPA) DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

(Manche)

Exercices 2017 à 2022

Observations délibérées le 17 octobre 2023

SOMMAIRE

SYNTHESE	1
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	2
OBLIGATIONS DE FAIRE.....	2
I - RAPPEL DE LA PROCÉDURE.....	2
II - LE CONTEXTE GENERAL	3
A - L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UNE COMPETENCE PARTAGEE ENTRE L'ÉTAT ET LA REGION.....	3
B - LES MISSIONS DE L'EPLFPA ET SES SPECIFICITES	3
III - L'ETABLISSEMENT « AGRI'POLE » DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	4
A - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
1 - Un établissement de formation agricole spécialisé dans la filière équine	4
2 - Un établissement multi-sites	4
3 - L'absence de structures d'éducation physique et d'amphithéâtre	5
B - L'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT	5
1 - Une équipe administrative remaniée	5
2 - Un projet d'établissement toujours en cours d'élaboration.....	5
3 - Le contrat d'objectifs tripartite.....	6
C - LES EFFECTIFS	6
1 - L'évolution des effectifs	6
2 - L'origine des apprenants de la filière hippique	8
IV - LA SITUATION FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT	8
A - LA SITUATION FINANCIERE GENERALE	8
B - LE FONDS DE ROULEMENT	9
C - LA TRESORERIE	9
D - LES PERSPECTIVES	10
V - LES FORMATIONS DE LA FILIERE EQUINE	10
A - LES BESOINS A SATISFAIRE	10
B - L'OFFRE DE FORMATION	11
C - LES FILIERES DE FORMATION	12
D - LES PARCOURS DE FORMATION	12
1 - Baccalauréat professionnel : conduite et gestion des entreprises hippiques (option cheval de sport et de loisirs)	12
2 - Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) : analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE) (support équin).....	13
3 - Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) et le brevet technique des métiers (BTM) de la maréchalerie (CFA et CFPPA)	13
E - LES RESULTATS AUX EXAMENS DE LA FILIERE HIPPIQUE	15
F - CONCLUSION SUR LES FORMATIONS DE LA FILIERE EQUINE	15
VI - L'ATELIER TECHNOLOGIQUE HIPPIQUE	16
A - CADRE JURIDIQUE	16
B - LE CENTRE EQUESTRE DU MANOIR.....	16
1 - Une unité technique emblématique au cœur de l'établissement et de la pédagogie.....	16
2 - Les structures d'enseignement et supports pédagogiques	17
3 - Des moyens de transport et de déplacement limités	18
C - LA CAVALERIE DU CENTRE EQUESTRE	18
1 - La situation du cheptel équin	18
2 - L'âge de la cavalerie	18
3 - Conclusion sur la cavalerie.....	20
D - L'ESPACE FONCIER.....	21
E - LA SITUATION FINANCIERE	23
1 - Les résultats	23
2 - Les charges d'exploitation	23
3 - Les produits d'exploitation	24

VII - LA MARECHALERIE	28
A - LA SITUATION FINANCIERE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA)	28
B - LES PROJETS D'ETUDES, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	29
C - DES EQUIPEMENTS A LA POINTE DE LA RECHERCHE.....	30
VIII - LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES PROFESSIONNELS DE LA FILIERE EQUINE	30
A - LES RISQUES TRAUMATIQUES DANS LES ACTIVITES EQUESTRES.....	30
1 - Les documents uniques d'évaluation des risques	30
2 - La formation à la prévention des risques	31
B - LES RISQUES D'ACCIDENTS LIES AUX ACTIVITES DE L'UNITE TECHNIQUE DE LA MARECHALERIE.....	31
1 - La maréchalerie et les risques d'accidents.....	31
2 - L'identification des risques	31

SYNTHESE

Situé dans le sud du département de la Manche, l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de la Baie du Mont-Saint-Michel forme, depuis plus de soixante ans, aux métiers du cheval et de l'agriculture.

Il regroupe sur deux sites le lycée, le centre de formation des apprentis (CFA), le centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) et deux ateliers technologiques : une exploitation agricole et un atelier technologique hippique abritant un centre équestre. Il accueille près de 210 élèves en formation initiale et 89 apprenants en maréchalerie (CFA et CFPPA).

La rentrée 2022 a vu le nombre des effectifs, soit 299 élèves et apprenants, revenir au niveau de la rentrée 2017. Parmi ces lycéens, 64 sont inscrits dans la filière « conduite et gestion de l'entreprise hippique » (CGH). La progression vient notamment de l'unité technique de la maréchalerie où le nombre d'apprentis inscrits en CFA a atteint son plus haut niveau avec plus de 30 demandes pour 16 places en brevet technique des métiers (BTM).

Les résultats des élèves et apprenants des formations de la filière équine sont contrastés et un suivi de l'insertion des diplômés de la filière et de l'établissement doit être mis en place.

Le projet d'établissement de l'EPLEFPA, caduc depuis 2018, est en cours d'élaboration et devrait aboutir en 2024. Un contrat d'objectifs tripartite avec l'Etat et la région, signé en 2022, est présenté comme le véritable outil de pilotage stratégique, pédagogique et éducatif et de partenariat.

L'établissement se trouve dans une situation financière difficile en raison de la situation très dégradée des deux principaux ateliers technologiques, l'exploitation agricole et l'atelier technologique hippique. Un troisième plan de redressement portant sur la période 2020-2022 a été adopté pour ces centres, afin d'améliorer leur situation financière par l'augmentation des produits d'exploitation, la maîtrise des charges ayant atteint ses limites. Malgré l'inefficacité des précédents plans de redressement, une nouvelle initiative est donc mise en œuvre.

L'EPLEFPA n'est pas constitué d'un seul tenant et la dispersion de ses sites pèse fortement sur les charges de fonctionnement des différents ateliers technologiques. L'assise foncière limitée constitue une contrainte majeure pour le centre technologique hippique quant à ses perspectives d'évolution.

L'établissement a bénéficié d'un soutien très important de la région sur les dix dernières années. Malgré ces aides conséquentes, l'exploitation agricole et l'atelier technologique hippique n'ont pas réussi à redresser leur situation financière, qui demeure préoccupante et appelle des mesures à envisager avec la région.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

1. Créer une régie pour encaisser les recettes des concours équestres.

OBLIGATIONS DE FAIRE

2. Assurer le suivi de l'insertion professionnelle des anciens élèves, et rendre publics les taux d'insertion par diplôme, dans les douze mois suivant l'obtention des diplômes, conformément à l'article L. 401-2-1 du code de l'éducation ;
3. élaborer un nouveau projet d'établissement, conformément à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime ;
4. compléter et tenir à jour le document unique d'évaluation des risques, conformément à l'article R. 4121-1 du code du travail.

I - RAPPEL DE LA PROCÉDURE

La chambre régionale des comptes a inscrit à son programme l'examen de la gestion de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de la Baie du Mont-Saint-Michel pour les exercices 2017 à 2022. Par lettre en date du 24 janvier 2023, le président de la chambre en a informé Mme Marie-France Tapon, chef d'établissement, ainsi que, par lettres du 14 février 2023, Mmes Muriel Gras et Nadia Conty et M. Luc Vatin, ses prédécesseurs.

L'examen de la gestion a été réalisé dans le cadre d'une enquête régionale sur le soutien public à la filière équine en Normandie. Le contrôle de l'établissement se limite donc à l'analyse de l'activité de formation liée à la filière équine, sous l'angle de l'activité, des résultats et de la situation financière.

Les entretiens de fin de contrôle entre le rapporteur et les ordonnateurs ont eu lieu les 3 mai (Mme Gras et M. Vatin), 9 mai (Mme Tapon) et 10 mai (Mme Conty).

Au cours de sa séance du 6 juin, la chambre a arrêté ses observations provisoires, qui ont été adressées à Mmes Tapon, Gras et Conty et à M. Vatin, le 3 août 2023.

L'ordonnateur a répondu aux observations provisoires par courrier enregistré à la chambre le 12 septembre 2023 et le président de la région Normandie le 7 septembre 2023.

Après avoir entendu le rapporteur, la chambre a arrêté, le 17 octobre 2023, les observations définitives ci-après.

II - LE CONTEXTE GENERAL

A - L'enseignement agricole : une compétence partagée entre l'État et la région

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles sont une composante du service public national de l'éducation qui, tout en s'inscrivant dans un cadre commun d'organisation avec le ministère de l'éducation nationale, présentent des spécificités.

Les missions spécifiques des établissements d'enseignement, la structuration en centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou le régime juridique de l'enseignement agricole privé, relèvent des dispositions de l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime.

En matière de formation initiale, l'État détient une compétence de principe pour la définition des voies de formation, des programmes, des diplômes nationaux, des structures pédagogiques des établissements et la gestion des personnels enseignants.

La région a la charge des lycées dont elle est propriétaire et dont elle assure l'entretien, le fonctionnement et les travaux de construction et de réparation, et où elle exerce les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement des élèves et de gestion des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)¹.

Contrairement à la formation initiale en lycée, la définition et la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle continue relèvent de la compétence de la région. L'État y participe dans le cadre de politiques nationales de soutien et d'accompagnement. La cohérence d'ensemble est assurée par des dispositifs de coordination entre les acteurs et les financeurs. Quant à la formation par apprentissage, elle relève désormais des branches professionnelles.

B - Les missions de l'EPLEFPA et ses spécificités

L'enseignement et la formation professionnelle publics agricoles sont assurés par des EPLEFPA, qui dépendent du ministère de l'agriculture. Les enseignants relèvent conjointement du ministère de l'agriculture et du ministère de l'éducation nationale.

En tant qu'établissements publics locaux, les EPLEFPA disposent de l'autonomie administrative et financière et sont soumis aux règles du droit public, en particulier aux dispositions du titre I du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Leur cadre budgétaire et comptable est régi par l'instruction codificatrice M99.

Un établissement public d'enseignement agricole est chargé de remplir cinq missions : assurer une formation initiale et continue, participer à l'animation territoriale, contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, participer à des actions de coopération internationale et mettre en œuvre des expérimentations conduites sur les exploitations et ateliers technologiques.

Il regroupe plusieurs centres :

- un ou plusieurs lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) ou lycées d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (LEGTPA) ou lycées professionnels agricoles (LPA) ;
- un ou plusieurs centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) ou centres de formation d'apprentis (CFA) ;

¹ Anciennement les personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS).

- un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

Ces établissements sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Ils peuvent être implantés sur plusieurs sites si la nature ou l'importance des activités le justifient.

Chaque centre de formation dispose de l'autonomie pédagogique et éducative.

III - L'ETABLISSEMENT « AGRI'POLE » DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

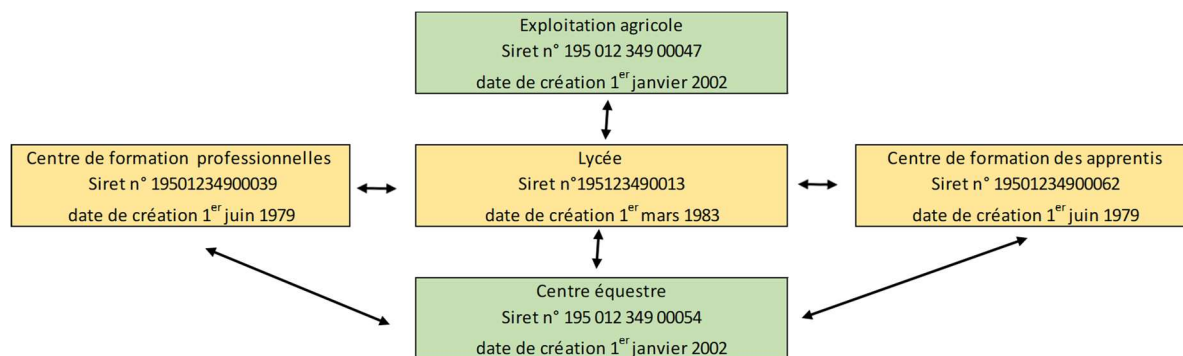
A - Présentation de l'établissement

1 - Un établissement de formation agricole spécialisé dans la filière équine

L'établissement, dénommé Agri'Pôle, est situé en Normandie dans le sud du département de la Manche. Il forme, depuis plus de soixante ans, aux métiers du cheval et de l'agriculture.

Il accueille près de 210 élèves en formation initiale scolaire et 89 apprenants en maréchalerie au centre de formation des apprentis et au centre de formation professionnelle et de promotion agricole. Il regroupe sur deux sites le LEGTPA, le CFA, le CFPPA et deux ateliers technologiques : une exploitation agricole et un centre équestre.

Schéma n° 1 : Les centres de l'EPLEFPA



Source : scores & décisions, schéma chambre des comptes

2 - Un établissement multi-sites

L'établissement est situé au carrefour de trois communes et se trouve sur le territoire de la commune des Loges-Marchis. L'exploitation agricole est installée à six kilomètres sur la commune de Lapenty. Le spring-garden² de l'atelier technologique hippique est situé sur la commune de Saint-Brice-de-Landelles mais jouxte l'établissement principal.

L'insuffisance des moyens de transport public oblige les élèves à se loger en internat. Cette contrainte limite la capacité d'accueil de l'établissement, qui héberge également les jeunes élèves-apprentis du CFA dont les formations sont organisées en rotation pour tenir

² Le spring-garden, en équitation, est une piste destinée essentiellement aux entraînements et aux concours de saut d'obstacles.

compte du nombre de lits et de leur disponibilité. Pour l'année scolaire 2022-2023, l'internat de 230 places est complet.

Le fait que l'établissement ne soit pas constitué d'un seul tenant pèse fortement sur son organisation et les charges de fonctionnement des différents ateliers technologiques. La disposition des terrains est un enjeu majeur, d'autant que 48,1 % des surfaces consacrées aux équidés sont en suroccupation, et sous bail à titre précaire³ (seulement 23,4 % pour l'exploitation agricole).

3 - L'absence de structures d'éducation physique et d'amphithéâtre

L'établissement ne possède ni terrain de sport, ni gymnase, ni amphithéâtre. Cette situation oblige les lycéens à se déplacer pour les activités sportives et culturelles, en utilisant des installations communales. La salle de sport la plus proche est à plusieurs kilomètres et nécessite le recours à un moyen de transport externe.

La monte régulière d'équidés, le travail d'entretien des écuries et le travail de maréchalerie nécessitent une bonne condition physique. Les lycéens et les apprentis bénéficient de cours d'éducation physique mais une salle de sport paraît indispensable.

B - L'administration de l'établissement

1 - Une équipe administrative remaniée

L'équipe de direction est composée de sept membres : un directeur, un directeur adjoint chargé de la formation initiale, une secrétaire générale, une directrice des CFA/CFPPA, un directeur d'exploitation agricole, une directrice de l'atelier technologique hippique et un conseiller principal d'éducation. À l'exception de la directrice du CFA/CFPPA, tous les membres sont titulaires. L'équipe a été fortement remaniée après une période d'instabilité caractérisée par la succession, depuis 2018, de quatre directeurs.

2 - Un projet d'établissement toujours en cours d'élaboration

Le projet d'établissement visé à l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime fédère notamment les projets pédagogiques des centres qui constituent l'EPLEFPA, afin d'assurer la cohérence des actions conduites par chacun d'eux. Ce projet est élaboré sous la responsabilité du chef d'établissement pour être adopté par le conseil d'administration de l'établissement pour une durée de trois à cinq ans.

Un projet d'établissement avait été adopté en 2015, pour la période 2015-2018.

Il comportait cinq axes opérationnels : l'enseignement, la recherche, le rayonnement, le partenariat et la vie de l'établissement. Les actions relatives à l'enseignement hippique et à la maréchalerie consistent à :

- proposer une offre complète du CAPA à la licence Pro sur la filière cheval au sein de l'établissement ;
- créer un BTS maréchalerie à compter de 2017 ;
- ouvrir une section européenne pour le bac pro « conduite et gestion de l'entreprise hippique » ;
- maîtriser les charges liées aux ateliers par une mutualisation des ressources fourragères et une possible mutualisation des compétences ;

³ L'activité hippique n'est pas considérée comme une exploitation agricole et ne peut donc bénéficier des baux ruraux.

- réaliser un diagnostic agro-environnemental de l'atelier technologique hippique et proposer des solutions qui améliorent l'impact sur le territoire ;
- préparer la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

Aucun de ces objectifs n'a été atteint et aucun des moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs n'a été mis en œuvre. Le nouveau projet d'établissement est toujours en cours d'élaboration depuis 2018. Selon l'actuelle directrice d'établissement, il devrait être adopté fin 2024 pour la période 2025-2030.

La chambre rappelle à l'établissement l'obligation d'adopter un projet d'établissement conformément aux dispositions de l'article L. 811-8 du code rural et de la pêche maritime.

3 - Le contrat d'objectifs tripartite

Conformément aux dispositions de l'article L. 421-23 du code de l'éducation, la région doit instaurer des conventions d'objectifs et de moyens avec chaque EPLE normand relevant de sa compétence, précisant les modalités d'exercice de leurs compétences respectives.

Un contrat tripartite a été signé le 22 septembre 2022 entre le président du conseil régional, la directrice régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt pour le compte de l'Etat, et le chef d'établissement. Aucun contrat ou convention ne liait l'établissement à la région auparavant.

Ce contrat d'objectifs est présenté comme un outil partenarial de pilotage stratégique, pédagogique et éducatif. Il renvoie en son article premier au projet d'établissement, actuellement inexistant, et aux différents plans de redressement.

C - Les effectifs

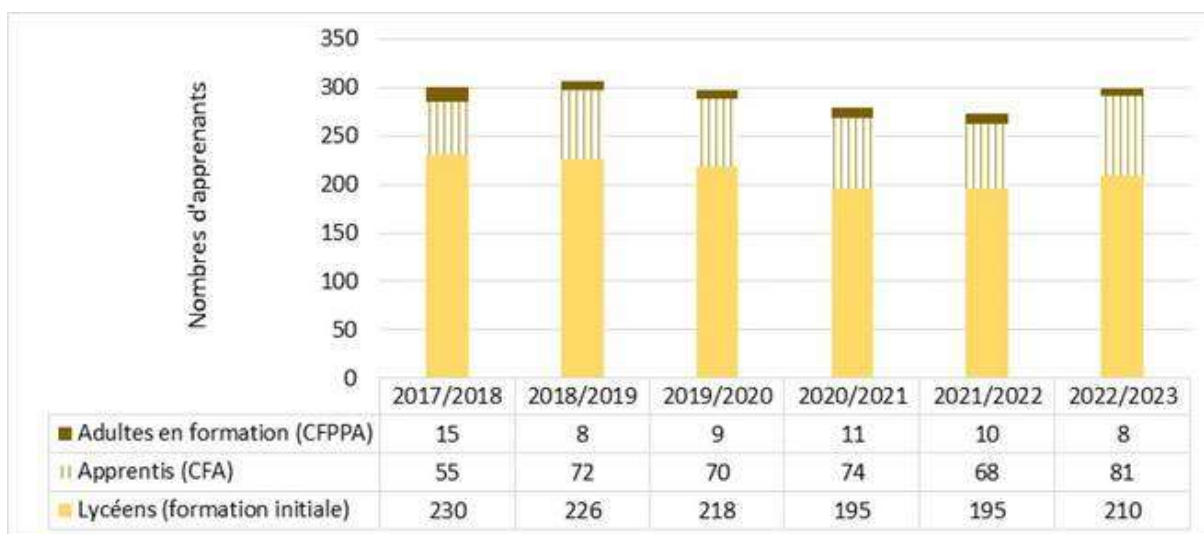
1 - L'évolution des effectifs

Les effectifs accueillis sont globalement stables depuis plusieurs années. Cette stabilité masque des différences d'évolution entre les filières. Le nombre d'adultes en formation professionnelle a diminué, de même que celui des lycéens, alors que celui des apprenants en CFA a progressé.

La progression des effectifs vient du CFA/CFPPA, et notamment de l'unité technique de la maréchalerie où le nombre d'apprentis inscrits en CFA a atteint son plus haut niveau. À titre d'illustration, pour la rentrée 2021/2022, le nombre de demandes d'inscription au brevet technique des métiers (BTM) a été de plus de 30 demandes pour 16 places.

Pour l'ensemble des formations, les perspectives d'évolution à la hausse des effectifs sont entravées par la baisse de la natalité en Normandie, particulièrement dans la Manche et l'Orne. D'après les statistiques de l'INSEE, le vivier d'élèves post 3^{ème} sur l'Avranchin et le Mortainais diminuerait de 7,3 % entre 2022 et 2028.

Tableau n° 1 : Évolution du nombre d'apprenants

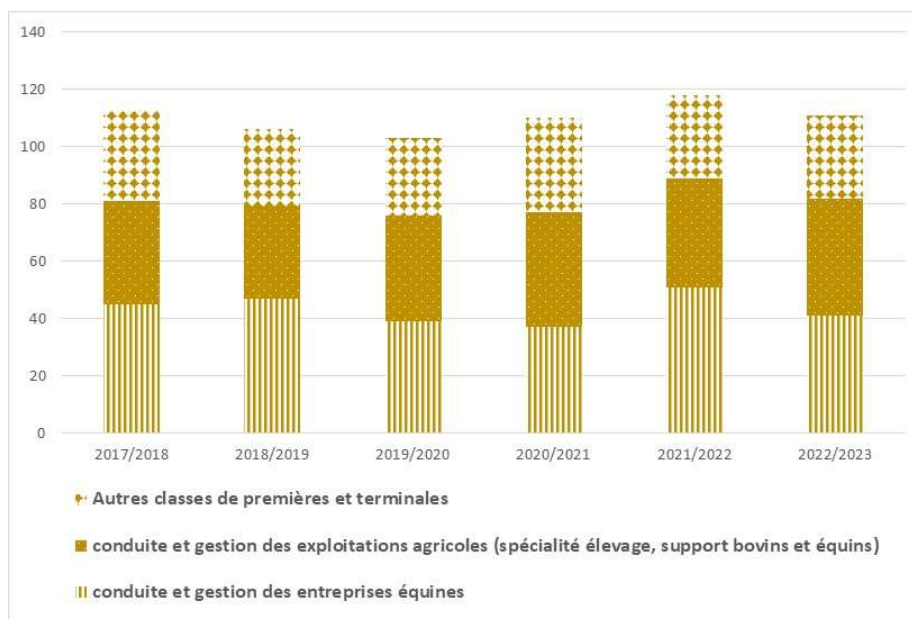


Source : données établissement

Le nombre de lycéens inscrits dans la filière « conduite et gestion des entreprises hippiques » représente en moyenne 39 % des classes de 1^{ère} et terminale. Ce chiffre est stable sur la période. Si on ajoute les classes de seconde, il y a en supplément 45 élèves dans la filière STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), 54 dans la filière CGEA (conduite et gestion de l'entreprise agricole) et 64 élèves dans la filière CGEH (conduite et gestion de l'entreprise hippique). C'est dans cette dernière filière hippique que les élèves sont les plus nombreux.

En 2019, une enquête indiquait que 68,5 % des élèves inscrits au lycée étaient venus spécifiquement pour suivre l'option « hippologie-équitation ». La spécialité « soins aux animaux » est la formation projetée dominante, avec près de 79,8 % des élèves.

Tableau n° 2 : Évolution des effectifs des classes de 1^{ère} et terminale



Source : données établissement

2 - L'origine des apprenants de la filière hippique

Le lycée capte 85 % de son public sur les départements de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine, donc de trois régions. Si la moitié des élèves est originaire du département de la Manche, 35 % viennent des départements limitrophes. Le recrutement est donc de plus en plus local.

L'option hippologie-équitation est de plus en plus répandue dans les autres établissements (Ile-de-France) mais aussi dans les établissements du ministère de l'éducation nationale. En revanche, la filière hippique en formation initiale scolaire n'est pas disponible en Ile-de-France ⁴.

IV - LA SITUATION FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT

Aux termes de l'article L. 811-7 du code rural, la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des EPLEFPA sont à la charge des régions.

A - La situation financière générale

Depuis plusieurs années, l'établissement est classé par l'inspection de l'enseignement agricole dans la catégorie des établissements en « crise financière avérée ». La situation financière des ateliers technologiques (exploitation agricole et atelier technologique hippique) est très dégradée, avec un cumul de résultats déficitaires depuis plusieurs exercices.

L'établissement a bénéficié d'un soutien en investissement très important de la région sur les dix dernières années, pour la construction d'un nouvel atelier de maréchalerie, la construction d'une stabulation libre, l'installation d'un robot de traite, et sur le centre équestre, le renouvellement du piquet de chevaux à raison de deux chevaux par an.

Deux services sont sains financièrement, le centre de formation des apprentis (CFA) et le centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA), ce qui donne à l'établissement une certaine stabilité financière. Mais avec la réforme de l'apprentissage, les bons résultats du CFA/CFPPA ne peuvent plus compenser financièrement les déficits des autres centres et ateliers technologiques malgré l'excédent modeste réalisé par l'exploitation agricole en 2022.

Le résultat déficitaire du lycée en 2020 s'explique par la crise sanitaire et le retour des lycéens chez eux, avec en corollaire des remboursements de frais de pensions.

⁴ Le CFA de Rambouillet et le CFA de Boissy-Saint-Léger, tous deux situés en Ile-de-France, ne proposent que des formations en apprentissage.

Tableau n° 3 : Tableau synoptique des données financières des différents centres

		2018	2019	2020	2021	2022
Lycée	Résultat de fonctionnement	75 978 €	77 383 €	-22 749 €	11 306 €	180 734 €
	Capacité d'autofinancement	89 241 €	93 112 €	-7 209 €	24 909 €	192 937 €
	Variation du fonds de roulement	79 038 €	72 928 €	-3 793 €	19 668 €	190 801 €
	Fonds de roulement net	41 885 €	107 826 €	101 593 €	117 977 €	314 088 €
Exploitation agricole	Résultat de fonctionnement	-55 997 €	-104 307 €	-41 012 €	-10 648 €	13 379 €
	Capacité d'autofinancement	-48 602 €	-98 004 €	-33 618 €	-9 615 €	17 446 €
	Variation du fonds de roulement	-60 501 €	-108 787 €	-41 280 €	-13 898 €	23 568 €
	Fonds de roulement net	-270 744 €	-326 190 €	-382 416 €	-395 041 €	-371 875 €
Atelier technologique hippique	Résultat de fonctionnement	-88 137 €	-40 382 €	-45 334 €	-6 874 €	-56 214 €
	Capacité d'autofinancement	-61 483 €	-18 039 €	-22 828 €	-2 774 €	-55 054 €
	Variation du fonds de roulement	-55 360 €	-28 387 €	-35 329 €	-2 356 €	-54 807 €
	Fonds de roulement net	-177 252 €	-202 719 €	-237 112 €	-242 771 €	-294 680 €
Centre de formation des adultes	Résultat de fonctionnement	36 529 €	4 304 €	-59 980 €	-4 725 €	-35 302 €
	Capacité d'autofinancement	36 529 €	4 304 €	-59 980 €	-2 382 €	-34 830 €
	Variation du fonds de roulement	36 529 €	4 304 €	-65 999 €	-2 595 €	-33 829 €
	Fonds de roulement net	159 475 €	163 779 €	93 954 €	89 693 €	58 136 €
Centre de formation des apprentis	Résultat de fonctionnement	81 106 €	-22 034 €	230 637 €	55 663 €	-52 714 €
	Capacité d'autofinancement	82 827 €	-20 995 €	230 637 €	65 681 €	-47 490 €
	Variation du fonds de roulement	82 461 €	-20 795 €	204 155 €	65 681 €	-47 090 €
	Fonds de roulement net	448 527 €	427 732 €	619 081 €	681 095 €	630 703 €
Ensemble de l'établissement	Résultat de fonctionnement	49 479 €	-85 036 €	61 561 €	44 724 €	49 883 €
	Capacité d'autofinancement	98 512 €	-39 622 €	107 001 €	75 819 €	73 009 €
	Variation du fonds de roulement	82 167 €	-80 736 €	57 755 €	66 500 €	78 643 €
	Fonds de roulement net	201 892 €	170 427 €	195 101 €	250 954 €	336 372 €

Source : comptes de gestion, données de l'établissement

B - Le fonds de roulement

Le fonds de roulement consolidé de l'établissement est positif fin 2022 à hauteur de 336 372 € grâce aux excédents cumulés du CFA (603 703 €), sans lequel il serait négatif à hauteur de - 294 331 € en 2022 et de - 430 141 € en 2021, malgré les plans de redressement successifs.

Cette situation est en grande partie tributaire de la situation financière très dégradée de l'exploitation agricole et de l'atelier technologique hippique. La première affichait en 2022 un fonds de roulement négatif à hauteur de - 371 875 € et le second à hauteur de - 294 680 €.

C - La trésorerie

Dans cette situation, l'établissement n'a pratiquement pas de trésorerie. Les disponibilités ont atteint au mieux 35 jours de dépenses de fonctionnement fin 2021, ce qui est très insuffisant pour couvrir les charges courantes.

L'établissement a souscrit une ligne de trésorerie, d'un montant de 80 000 €.

Tableau n° 4 : Évolution de la trésorerie au 31 décembre.

	2018	2019	2020	2021	2022
Trésorerie	36 133 €	113 088 €	78 406 €	232 451 €	199 272 €
en nombre de jours de charges courantes	5,8 jours	18,0 jours	12,6 jours	35,5 jours	28,4 jours

Source : comptes financiers, calcul chambre des comptes

D - Les perspectives

Classé par l'inspection de l'enseignement agricole en « crise financière avérée », l'établissement a présenté son troisième plan de redressement, pour la période 2020-2022, au conseil d'administration en mars 2020. Les plans précédents⁵ avaient montré que malgré les efforts sur la maîtrise des charges, la situation financière restait tendue. Ce plan décline les actions et projets envisagés par chacun des centres dans l'objectif de continuer à rationaliser les charges et d'augmenter les produits générés par les activités.

Ce plan a fait l'objet de points d'étape et d'un accompagnement appuyé de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) et du conseil régional. La DRAAF et la région sont fortement impliquées dans le suivi de la mise en œuvre du plan de redressement.

Malgré ces aides conséquentes, les deux ateliers technologiques sont restés déficitaires. Ils n'ont pas réussi à améliorer leurs résultats.

L'atelier technologique hippique ne peut tendre vers l'équilibre financier qu'en développant des ressources externes.

En réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur en fonctions a indiqué qu'un nouveau plan de redressement devait être présenté au conseil d'administration le 1^{er} juin 2023. La succession de plans de redressement et la persistance des difficultés financières de l'établissement soulignent le caractère inopérant des plans précédents.

V - LES FORMATIONS DE LA FILIERE EQUINE

A - Les besoins à satisfaire

En France, la filière équine génère 66 000 emplois en activité principale⁶, dont 60 % rattachés au secteur agricole. Ce sont des emplois en lien direct avec la production et l'utilisation des équidés, issus des établissements équestres⁷, des élevages et des centres d'entraînement de chevaux de courses.

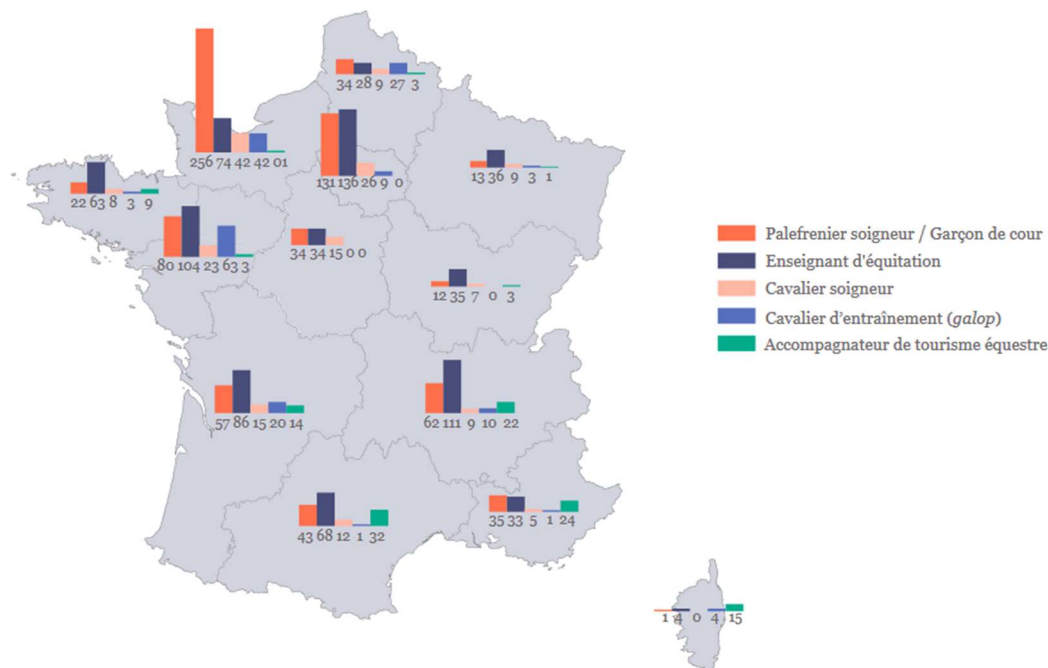
Les offres d'emploi proposées ne sont pas homogènes selon les régions. Le Calvados et l'Orne sont les deux départements les plus pourvoyeurs d'emplois. Un tiers des offres d'emploi en Normandie concerne le métier de palefrenier-soigneur.

⁵ Premier plan de redressement en 2013.

⁶ Synthèse emploi filière équine, décembre 2018.

⁷ Les établissements équestres englobent les centres équestres, les écuries de pension et les écuries de compétition.

Carte n° 1 : Répartition régionale du nombre d'offres d'emploi pour les cinq métiers les plus recherchés sur Equi-ressources en 2021



Source : OMEFFE (Observatoire des métiers, de l'emploi et de la formation de la filière équine)

Le niveau de formation 4 en équitation est le plus demandé en Seine-Maritime pour les offres d'emplois d'enseignants, pour lesquelles le BPJEPS⁸ ou le CQP EAE⁹ est exigé pour exercer professionnellement. Dans l'Orne, le niveau de formation est plus indifférent pour 85 % des offres d'emplois. Les employeurs normands choisissent de plus jeunes recrues qu'au niveau national et privilégient l'embauche de candidats résidant en Normandie, excepté aux postes de cavalier soigneur, qui sont le plus souvent des recrutements extérieurs à la région.

B - L'offre de formation

Les formations qui permettent d'avoir une activité professionnelle dans la filière équine sont nombreuses et permettent de répondre à une diversité de besoins. La formation professionnelle dans les lycées agricoles représente 65 % des effectifs. Dans la filière équine, sept apprenants sur dix suivent une formation de niveau équivalent au baccalauréat.

La région compte 57 centres de formation aux métiers du cheval (dont essentiellement des lycées agricoles et des centres de formation des apprentis), une école supérieure du cheval et de l'équitation, gérée par l'IFCE¹⁰ sur le site du Haras du Pin et une école de courses hippiques à Graignes, dans la Manche, gérée par un organisme privé.

En outre, une école vétérinaire a été ouverte récemment sur le campus de l'Institut polytechnique UniLaSalle (formation privée) de Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime) et les activités d'enseignement et de recherche en santé équine de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort vont s'implanter prochainement sur le site de Goustranville (Calvados).

⁸ Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est un diplôme d'État de niveau 4, délivré au titre d'une spécialité.

⁹ Certificat de qualification professionnelle enseignant activités équestres.

¹⁰ Institut français du cheval et de l'équitation (établissement public national).

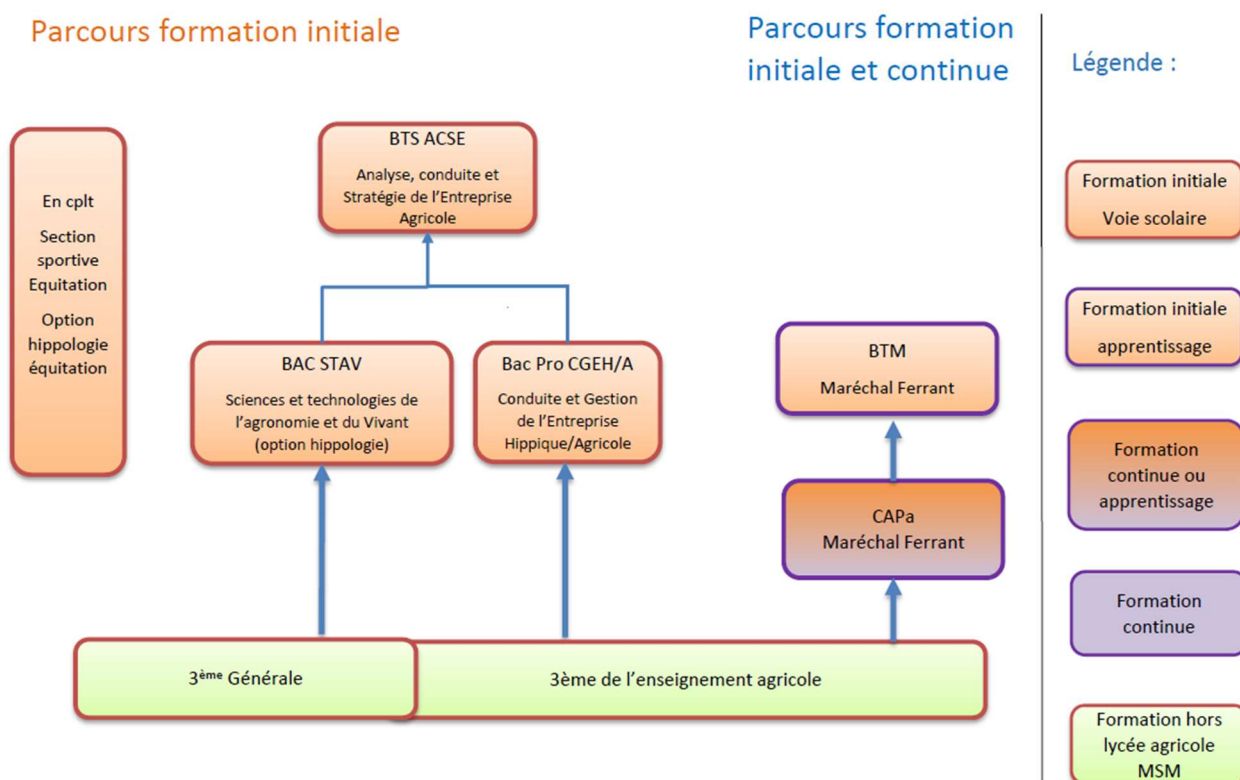
C - Les filières de formation

L'établissement dispense au sein du lycée une formation permettant d'obtenir le baccalauréat professionnel pour la conduite et la gestion des entreprises hippiques (option cheval de sport et de loisirs) et le CFA.

Le CFPPA propose une formation professionnalisante à l'unité technique de la maréchalerie.

Enfin, l'établissement forme au BTS « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » (ACSE) axé, pour partie, sur le support équin.

Schéma n° 2 : Parcours de formation



Source : région Normandie

D - Les parcours de formation

1 - Baccalauréat professionnel : conduite et gestion des entreprises hippiques (option cheval de sport et de loisirs)

Ce diplôme forme des responsables d'entreprise dans les secteurs des courses hippiques, des activités de loisirs et de compétition. Responsable d'établissement équestre, entraîneur d'écurie de trot ou de galop, le titulaire exerce son activité le plus souvent dans un cadre indépendant, plus rarement en tant que salarié (premier garçon, groom, garçon de voyage).

Les élèves entrent en 2^{de} professionnelle agricole productions¹¹ pour préparer cette spécialité du bac pro (enseignement dispensé au sein du lycée) ou par une classe de seconde générale et technologique¹² (formation également dispensée à l'établissement).

Une seconde entrée est possible pour les titulaires du CAP agricole lad¹³-cavalier d'entraînement ou du CAP agricole palefrenier soigneur.

Le lycée ignore ce que deviennent les anciens élèves. Aucun document de suivi ne permet d'évaluer le bilan quantitatif et qualitatif de cette formation, en termes d'insertion professionnelle.

Le suivi réglementaire des lycéens – suivi de l'insertion dans les douze mois qui suivent l'obtention du diplôme - a été assuré par le proviseur adjoint jusqu'à son départ. En 2021, la nouvelle directrice adjointe, débutante dans cette fonction, n'a pas repris ce suivi.

La directrice de l'établissement envisage de s'appuyer sur la cérémonie de remise de diplôme qui a lieu à l'autonome pour recueillir des informations.

2 - Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) : analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE) (support équin)

Le titulaire du BTSA ACSE possède une bonne connaissance de l'environnement économique, social et juridique des exploitations agricoles, ainsi que de solides compétences en techniques comptables. Il a également reçu une formation en agronomie (productions végétales et animales, maîtrise de l'eau).

A l'établissement, les lycéens peuvent choisir une spécialisation entre « polyculture-élevage » et « équin ».

Le suivi de l'insertion des élèves diplômés du BTSA ACSE fait également défaut.

3 - Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) et le brevet technique des métiers (BTM) de la maréchalerie (CFA et CFPPA)

La formation en maréchalerie est effectuée à la fois au CFA et au CFPPA.

La spécificité et la rareté de l'enseignement en maréchalerie attirent des apprenants de toute la France. La renommée des formateurs titrés dans des championnats nationaux ou européens accentue ce phénomène.

Le CFPPA prépare uniquement au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) alors que le CFA prépare au CAPa et au brevet technique des métiers (BTM).

Le CFA et le CFPPA ont une directrice unique, les mêmes professeurs, qui se consacrent exclusivement et sur le même site à la maréchalerie.

a - Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa)

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa), délivré par le ministère de l'agriculture et par le ministère des affaires maritimes, est un diplôme d'études secondaires et d'enseignement professionnel. Il donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié de niveau 3, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

¹¹ La classe de seconde professionnelle est l'année qui conduit les élèves au cycle terminal des lycées professionnels. Elle est conçue pour permettre aux élèves de consolider leur maîtrise du socle commun de connaissances et d'acquérir les fondamentaux relatifs à la spécialité choisie. Elle prépare normalement au bac pro CGEA.

¹² La classe de seconde générale et technologique (GT) est l'année qui conduit les élèves au cycle terminal des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole menant au baccalauréat général ou technologique. Elle permet aux élèves de consolider leur maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture générale afin de réussir la transition du collège au lycée.

¹³ Valet d'écurie chargé de garder et de soigner les chevaux de courses (dictionnaire de l'Académie française). Les fonctions sont identiques à celles du garçon d'écurie ou du palefrenier.

Le CAPa maréchal-ferrant permet de se former en deux ou trois ans à ce métier et est obligatoire pour exercer le métier de maréchal-ferrant. Il est indispensable pour pouvoir créer ou reprendre une entreprise. Il permet aussi de trouver une place salariée dans une société ayant des besoins en maréchalerie.

Le titulaire du CAP agricole de maréchal-ferrant assure le maintien et/ou améliore le fonctionnement physiologique du pied du cheval pour sa locomotion : déferer, évaluer l'état du sabot et l'usure du fer, parer (tailler et râper la corne pour donner la forme), appliquer des ferrures ou des prothèses adaptées, soigner la boîte cornée lors d'un abcès. En plus des techniques de maréchalerie, de sérieuses connaissances des matériaux, des alliages, de la biologie animale et de l'hippologie sont indispensables pour exercer ce métier. La pratique de l'équitation, si elle n'est pas requise, constitue un avantage certain car elle prédispose à une meilleure approche du cheval.

Des évolutions importantes sont intervenues au cours des deux dernières années sur cette formation pour concilier les exigences réglementaires avec les attentes de la profession : passage de la formation par apprentissage en unités capitalisables (UC) à la rentrée 2019, parcours en apprentissage en deux ou trois ans selon les résultats du positionnement, mise en œuvre des blocs de compétences.

b - Le brevet technique des métiers (BTM)

Le brevet technique des métiers (BTM) est une certification de l'enseignement professionnel français, créée et délivrée par la chambre de métiers et de l'artisanat. Ce diplôme donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié de niveau 4. Il existe 14 mentions différentes pour le BTM, dont le BTM maréchal-ferrant. En fin de formation, un examen vient valider les compétences acquises. Il s'appuie sur une série d'épreuves théoriques et pratiques.

La formation au BTM maréchal-ferrant n'est proposée en apprentissage que dans cinq centres au plan national. Très professionnalisante, elle correspond aux besoins de la profession. Le contexte est favorable à l'insertion des futurs maréchaux en tant qu'entrepreneurs indépendants ou salariés. La certification nationale, sous l'égide de la profession, maintient un niveau d'exigence élevé.

Le prérequis étant l'obtention du CAPa de maréchal-ferrant, les apprenants du CFA de l'établissement titulaires du CAPa s'orientent naturellement vers cette formation.

c - Les débouchés et possibilités de carrières

Le nombre de maréchaux-ferrants est mal connu. On estime à quelque 1 700 le nombre de maréchaux-ferrants actifs, dont 1 500 chefs d'entreprise et 200 salariés (fonctionnaires compris).

Un sondage ponctuel réalisé par le CFA en 2022 auprès d'un échantillon de diplômés en CAPa de maréchal-ferrant a montré que :

- Après une formation en apprentissage CAPa maréchal-ferrant :
 - 78 % des élèves sont inscrits en formation (formation supérieure, redoublants, changement de filière) ;
 - 12 % sont en emploi au bout de six mois (quel que soit le type d'emploi et son secteur) ;
 - 11 % sont dans d'autres cas (recherche d'emploi, service civique, à l'étranger, indépendant, etc.).
- Après une formation en apprentissage BTM maréchal-ferrant :
 - 33 % des diplômés sont en emploi au bout de six mois (quel que soit le type d'emploi et son secteur) ;

- 29 % des élèves sont inscrits en formation (formation supérieure, redoublants, changement de filière) ;
- 38 % sont dans d'autres cas (recherche d'emploi, service civique, à l'étranger, indépendant, etc.).

Bien qu'un suivi ponctuel ait été engagé par l'établissement pour une année, un suivi systématique de l'insertion des diplômés dans les douze mois qui suivent l'obtention du diplôme devrait être continu, conformément à la réglementation.

Dans sa réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur s'est engagé à mettre en œuvre ce suivi.

E - Les résultats aux examens de la filière hippique

L'ensemble des résultats des élèves et apprenants de l'établissement aux formations en lien avec la filière équine est contrasté.

Les résultats les moins bons concernent le brevet de technicien des métiers (BTM) de maréchal-ferrant, avec seulement 10 % de taux de réussite en 2019 et 25 % en 2018. Cet examen professionnel est réputé très difficile et très sélectif (43 % de taux de réussite moyen au plan national). Cependant, à compter de 2020, le taux de réussite des élèves et apprenants pour ce diplôme dépassait les 58 %, voire 75 % en 2022. Ces derniers résultats sont en nette amélioration.

Pour le BTSA, les résultats aux examens sont très en deçà de la moyenne nationale. Le faible niveau des élèves en mathématiques est la cause principale des échecs.

Les résultats aux examens du CAPa maréchal-ferrant du CFPPA sont satisfaisants, avec un taux de réussite moyen de 76 % sur les cinq dernières années. Ceux du CFA (92 % en moyenne sur cinq ans) sont égaux à la moyenne nationale sur les mêmes années.

Tableau n° 5 : Taux de réussite aux examens de la filière équine

		Résultats 2018		Résultats 2019		Résultats 2020		Résultats 2021		Résultats 2022	
		Établissement	Moyenne nationale	Établissement	Moyenne nationale	Établissement	Moyenne nationale	Établissement	Moyenne nationale	Établissement	Moyenne nationale
Lycée	Bac Pro CGEH	72 %	87 %	89 %	86 %	100 %	n.c	100 %	n.c		n.c
CFA	CAPa Maréchal-ferrant	100 %	86 %	88 %	93 %	100 %	97 %	77 %	n.c	94 %	n.c
CFA	BTM Maréchal Ferrant	25 %	41 %	10 %	36 %	67 %	n.c	58 %	n.c	75 %	n.c
CFPPA	CAPa Maréchal-ferrant	80 %		65 %		88 %		80 %	n.c	67 %	n.c
Lycée	BTSA ACSE	57 %	73 %	28 %	76 %	72 %	n.c	56 %	n.c		n.c

Source : données établissement

F - Conclusion sur les formations de la filière équine

Si l'image du lycée est positive, par la qualité de sa formation spécialisée sur le cheval et la possibilité offerte aux apprenants d'acquérir de hautes compétences et d'évoluer dans un cadre hippique, les résultats aux examens sont contrastés. La préparation au diplôme du BTSA présente quelques difficultés au regard du faible niveau en mathématiques des lycéens candidats. Les formations hippiques et en maréchalerie s'articulent et se complètent bien.

Le suivi du taux d'insertion des diplômés du CAPa, du baccalauréat professionnel et du BTSA, obligatoire¹⁴ dans les douze mois qui suivent l'obtention du diplôme, doit être publié par l'établissement. Ce suivi est insuffisant, voire inexistant pour certaines formations.

La chambre rappelle à l'établissement l'obligation d'assurer le suivi des diplômés et de rendre public le taux d'insertion professionnelle par diplôme, dans les douze mois suivant l'obtention des diplômes.

VI - L'ATELIER TECHNOLOGIQUE HIPPIQUE

A - Cadre juridique

Il résulte des textes que « les exploitations et ateliers technologiques sont des unités de production à vocation pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. [...] Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement »¹⁵.

En ce sens, l'atelier technologique hippique participe, au même titre que les centres de formation, à la mise en œuvre de l'ensemble des missions que la loi confie aux EPLEFPA. La principale structure d'appui pédagogique de l'atelier technique hippique est le centre équestre du Manoir.

B - Le centre équestre du Manoir

1 - Une unité technique emblématique au cœur de l'établissement et de la pédagogie

L'atelier technique hippique présente la particularité d'avoir une activité publique comme support de pédagogie et une activité privée en tant que centre équestre. Ces deux activités sont indissociables. Le centre équestre est ancien puisqu'il a été créé en 1962. La notoriété de l'établissement est liée depuis de longues années à son centre équestre, facteur de rayonnement pour le recrutement des apprenants (80 % des lycéens sont des cavaliers).

Le centre équestre du Manoir est une école d'équitation reconnue par la fédération française d'équitation. Il est situé dans l'enceinte de l'établissement, intégré à l'atelier technologique hippique et utilisé comme outil pédagogique.

¹⁴ Article L. 401-2-1 du code de l'éducation.

¹⁵ Article R. 811-9 du code rural et de la pêche maritime.

Photo n° 1 : Plan de situation du centre équestre



Source : centre équestre du Manoir

2 - Les structures d'enseignement et supports pédagogiques

Le centre équestre dispose d'infrastructures nombreuses situées à proximité immédiate des centres de formation :

- 2 manèges couverts avec tribune : 57 x 22 m, 35 x 15 m
- 1 spring-garden, 80 x 40 m
- 1 parcours de cross
- 73 boxes répartis en 6 écuries
- 2 carrières¹⁶ : 60 x 26 m, 35 x 35 m
- 1 rond de longe
- 1 hangar à fourrages
- 1 sellerie club
- 1 sellerie propriétaires
- 2 salles de cours
- 1 club house

Au regard de l'activité actuelle, une partie de ces équipements est sous-utilisée et de nombreux boxes sont vides. En outre, ces installations de conception ancienne présentent, pour certaines d'entre elles, des signes de vieillissement. L'entretien des boxes n'est pas mécanisable, et la maintenance se fait à la main.

Une des carrières est récente et des problèmes de drainage rendent la pratique de l'équitation dangereuse pour les apprenants et pour les chevaux.

¹⁶ La carrière est un endroit entouré d'une clôture, destiné à la pratique de l'équitation en extérieur. C'est aussi le lieu où les chevaux sont dressés, celui où se déroulent les concours de sauts d'obstacles, et, plus généralement l'ensemble des disciplines équestres. La carrière se caractérise par la présence de repères sous forme de lettres, positionnées sur les côtés pour servir aux figures de dressage. Son sol est généralement constitué de sable afin que le cheval demeure stable.

3 - Des moyens de transport et de déplacement limités

Le camion de transport de chevaux, qui ne remplissait pas les conditions du contrôle technique, a été vendu faute de crédits pour le réparer. Une location a été envisagée mais s'est révélée trop onéreuse selon les estimations du centre.

L'absence de ce camion empêche de se déplacer pour participer aux concours organisés à l'extérieur de l'établissement. Le centre équestre est donc moins visible.

Le seul moyen dont dispose actuellement le centre pour transporter les chevaux est un van pour deux chevaux, ce qui est nettement insuffisant pour permettre aux lycéens de participer aux compétitions extérieures.

Cette insuffisance de moyen de transport limite également le déplacement des chevaux vers les pâturages éloignés de l'atelier technologique hippique. Cette situation a pour effet de prolonger le séjour des chevaux dans les boxes, ce qui augmente les frais d'élevage (achats de granulés) et la charge de travail.

C - La cavalerie du centre équestre

1 - La situation du cheptel équin

En 2008, l'atelier technologique hippique avait un troupeau de 70 équidés issus de trois poulinières. Ce système d'élevage a été supprimé en raison de sa faible rentabilité¹⁷ au profit d'achats extérieurs de chevaux. En 2018, il y avait encore 23 chevaux dont deux en commodat¹⁸. L'effectif actuel de la cavalerie appartenant à l'établissement est de 36 équidés (19 chevaux et 17 poneys).

On compte 12 petits poneys qui permettent aux jeunes cavaliers de débiter leur apprentissage tandis que les cavaliers plus âgés disposent de cinq grands poneys. Les adolescents et adultes débutent ou se perfectionnent avec les chevaux d'entraînement. Trois chevaux et un poney ont été prêtés pour la formation au débouillage.

Chaque trimestre, l'ensemble de la cavalerie est pesé et l'état physique et corporel de chaque équidé est évalué. L'alimentation de chaque équidé est adaptée en fonction de sa croissance. Les ferrures et parages sont pris en charge par l'atelier de maréchalerie de l'établissement.

2 - L'âge de la cavalerie

Une partie de la cavalerie doit être renouvelée régulièrement. En règle générale, les chevaux doivent être vendus vers l'âge de 16 ou 17 ans. Après l'âge de 20 ans, ils ne sont plus aptes au travail et deviennent difficilement commercialisables.

En 2018, le conseil de l'atelier hippique faisait état de 8 chevaux qui étaient soit vieillissants soit blessés. En 2022, le cheptel a un peu rajeuni, l'âge moyen de la cavalerie étant redescendu à 12,1 ans.

Avec quatre petits poneys de plus de 21 ans en instance de vente, l'âge moyen du cheptel de poneys devrait redescendre à 7,3 ans.

¹⁷ Du fait des frais de nourriture, d'entretien et frais vétérinaires.

¹⁸ Le commodat est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Ce prêt est essentiellement gratuit. Le prêteur demeure propriétaire de la chose prêtée.

Tableau n° 6 : . Évolution du nombre d'équidés (propriétés de l'établissement et en commodat) et de leur âge moyen

	2018		2020		2022	
	nombre	age moyen	nombre	age moyen	nombre	age moyen
cheval	31	11,3 ans	29	10,6 ans	20	11,7 ans
poney	19	12,8 ans	11	11,7 ans	9	13,0 ans
shetland	7	17,4 ans	9	13,8 ans	12	12,2 ans
Toutes catégories	57	12,6 ans	49	11,4 ans	41	12,1 ans

Source : atelier technique hippique

Le fait de disposer d'un cheptel d'animaux assez jeunes mais néanmoins matures est important pour leur utilisation dans la durée. En effet, l'augmentation de la part des licenciés en clientèle extérieure¹⁹ et celle du nombre d'élèves en option hippologie-équitation peuvent conduire à une surutilisation et mener à une usure physiologique prématurée de certains équidés.

a - Une gestion de troupeau à améliorer

Actuellement, la cavalerie – propriété du lycée et en commodat – est composée de 20 chevaux et de 9 grands poneys, soit 29 équidés utilisables pour la formation. Selon les prévisions de l'atelier, 9 équidés vont sortir de la cavalerie dans les deux prochaines années. Si l'établissement ne parvient pas à assurer le renouvellement de deux équidés par an, la cavalerie ne sera composée en 2024 que de 24 équidés (chevaux et grands poneys).

Selon la synthèse nationale des exploitations du réseau équin de 2017, les centres équestres diversifiés ou spécialisés ont en moyenne 27 équidés. Les estimations calculées par l'établissement sont entre 23 et 29 chevaux, selon leur programme d'utilisation.

La chambre a calculé le nombre d'équidés nécessaires pour l'enseignement au sein de l'établissement sur une base de trois heures de travail en moyenne par jour par semaine. Les hypothèses de calcul sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau n° 7 : Évaluation du nombre de chevaux nécessaire pour l'enseignement au lycée

Sports étude	12 cavaliers	3 H/semaine soit	36 H/semaine
BAC CGEH	70 cavaliers	3 H/semaine soit	210 H/semaine
autres lycéens ayant pris l'option	90 cavaliers	2 H/semaine soit	180 H/semaine
2 ^{nde} CEC (support équin)	15 cavaliers	1 H/semaine soit	15 H/semaine
apprenants CFA et CFPPA présents par moitié une semaine sur 2	60 cavaliers	2 H/semaine jour	60 H/semaine
Total			501 H/semaine
nombre de chevaux nécessaires			24 chevaux
<i>3 heures de travail en moyenne par jour avec des pauses soit 21 heures par semaine</i>			

Source : calcul chambre régionale des comptes

Selon ces hypothèses, l'atelier technologique hippique n'aura pas un nombre suffisant de chevaux. En effet, si 24 chevaux semblent le minimum, il convient de prendre en compte tous les niveaux d'équitation²⁰ et toutes les périodes « d'arrêts de travail » des équidés. D'autant que le travail n'est pas réparti harmonieusement sur l'année. Durant les

¹⁹ Encore inférieure à celle prévue dans le plan de redressement.

²⁰ Pour apprendre, les cavaliers ont besoin de chevaux au caractère facile mais pour progresser ils ont également besoin de chevaux au caractère affirmé.

vacances, la plupart des chevaux sont au repos. En revanche, d'octobre à décembre, lorsqu'aucun élève n'est en stage, le travail est plus intense. De plus, les chevaux les plus jeunes (âgés de moins de sept ans) ne peuvent être montés au maximum qu'une heure par jour tandis que les plus âgés, moins souvent. Il faut également tenir compte des blessures et des maladies qui nécessitent un isolement. Enfin, ce calcul ne prend pas en compte le temps d'utilisation des chevaux par les cavaliers extérieurs à l'établissement. Le renouvellement de deux chevaux par an semble insuffisant pour maintenir l'effectif de la cavalerie dans un âge moyen raisonnable pour une utilisation optimale du cheptel.

b - Le soutien de la région au renouvellement du cheptel

Pour l'atelier technologique hippique, le point sensible reste l'effectif du troupeau. Le nombre de chevaux est passé de 31 en 2018 à 20. En 2022, année où trois chevaux ont été vendus, la région a versé 9 700 € pour l'achat de chevaux. Ce versement est conforme à son engagement de subventionner l'achat de deux chevaux par an à hauteur de 75 %, dans la limite d'un plafond de 12 000 €.

Même avec un taux de subventionnement à 75 %, l'établissement ne dispose pas de l'autofinancement nécessaire, son fonds de roulement étant inexistant pour financer l'achat de chevaux.

Pour 2023, la région a indiqué à l'établissement qu'il n'y aurait pas de subvention d'équipement pédagogique. L'établissement a néanmoins présenté une demande au titre de l'urgence.

c - Le soutien du conseil départemental de la Manche

Le conseil départemental de la Manche, dans le cadre du plan de relance de la filière cheval, a favorisé le développement de l'apprentissage de l'équitation dans les écoles, ce qui a conduit l'atelier technologique hippique à acheter des poneys.

Le succès du financement par le département (80 % des séances et du transport) a permis de développer l'activité d'accueil de classes « poneys » et de financer le renouvellement de ces équidés. Les classes non retenues dans ce dispositif sont prises en charge par le comité départemental d'équitation de la Manche ²¹.

Si la présence de douze petits poneys permet de répondre à des appels d'offres d'écoles, cette présence n'a pas d'utilité pour les lycéens. Toutefois, le coût d'entretien d'un poney est faible.

3 - Conclusion sur la cavalerie

Il apparaît urgent de renforcer la cavalerie en améliorant la gestion de troupeau afin d'assurer l'accueil de cavaliers de plus en plus nombreux²².

Une bonne gestion de la cavalerie devrait reposer sur une politique de réforme et de renouvellement construite collectivement. Une fois cette politique définie, il appartiendra à l'établissement d'y associer la région dans un plan pluriannuel d'accompagnement pour assurer une gestion optimale de la cavalerie et trouver des équidés, ni trop jeunes, ni trop vieux, adaptés à la pratique en centre équestre, en sports-études et à l'enseignement des lycéens et apprenants de la filière équine.

Une bonne concertation entre les pédagogues et le directeur de l'atelier technologique est donc nécessaire et doit s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement. Dans sa réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur a indiqué que la nouvelle

²¹ Cette prise en charge du CDE50 est de 10 €/élève, plafonnée à 250 €/classe sur le financement d'une séance « découverte » unique par classe. La compensation financière est directement versée au centre équestre qui en fait la demande.

²² Selon le plan de redressement.

directrice de l'atelier technologique hippique nommée au 1^{er} septembre 2023 possédait une expérience significative de la gestion d'un centre équestre et de sa cavalerie et que l'une de ses missions était de renouveler la cavalerie.

D - L'espace foncier

L'atelier hippique dispose de 13,86 hectares de surface agricole utile (SAU) dont 11,21 hectares de surface toujours en herbe (STH)²³.

Le terrain n'est pas d'un seul tenant mais divisé en plusieurs îlots :

- îlot 9 : 4,09 hectares à 1,5 km du centre (aucune clôture). La mairie a fait réhabiliter la zone humide du fond de la parcelle. Seul cet îlot est fauché car il est peu éloigné de l'établissement. Jusqu'en octobre 2019, le camion de l'atelier permettait de transporter une dizaine de chevaux jusqu'à cette parcelle à Pâques et durant l'été. L'actuel van à deux chevaux doit réaliser plusieurs allers-retours ;
- îlot 6 : 2,31 hectares (spring-garden avec carrière 80 x 40 + piste de galop de 520 m). Il reste un peu d'herbe à pâturer aux vacances de Pâques et d'été ;
- îlot 18 : 2,20 hectares (dénivelé, peu mécanisable), pâturage situé à 1,3 km. L'îlot 18 comme l'îlot 6 ne sont pâturés qu'une dizaine de semaines par an ;
- îlot 3 : 5,26 hectares sont utilisés par l'atelier technologique. Dans une partie de cette surface séjournent quotidiennement les chevaux de propriétaires, le reste étant utilisé par les chevaux du centre équestre, le dimanche et pendant les vacances. Ces surfaces ne sont pas sans problème : dénivelé, entrée de paddock défoncée, embroussaillage, clôtures à refaire, problème de parasitisme dû à la concentration des équidés.

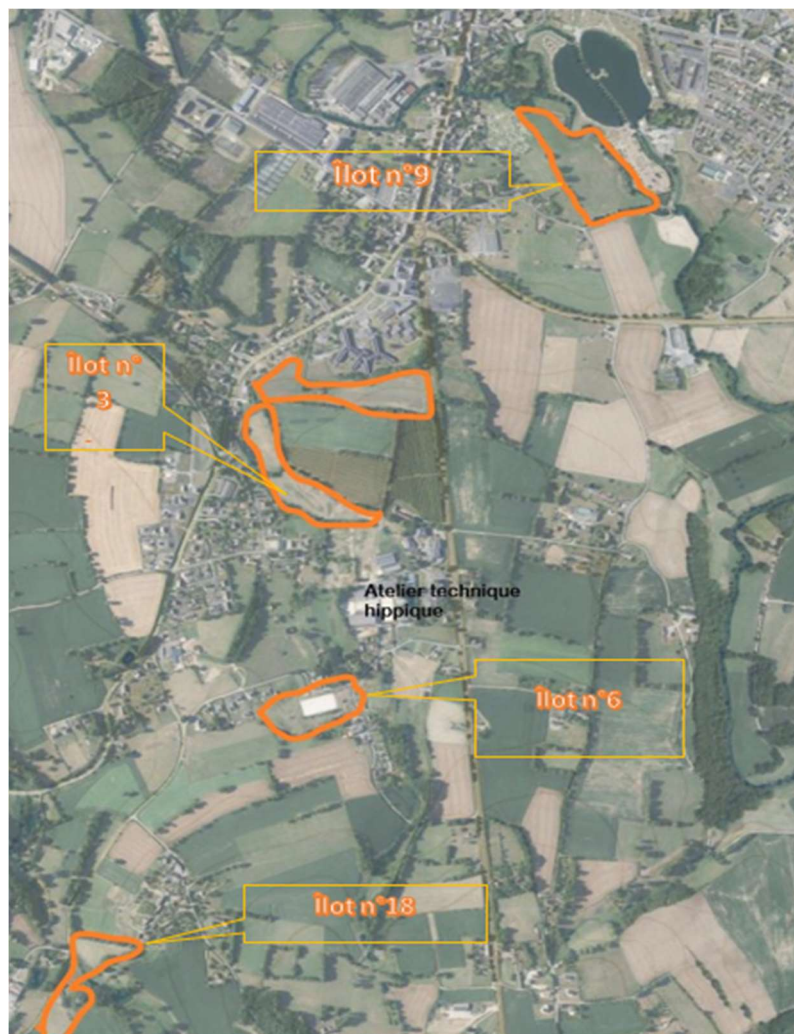
L'atelier hippique ne peut compter que sur 9,77 hectares potentiels affectés à la pâture des 29 équidés (chevaux et grands poneys) qui correspondent à 22,62 UGB²⁴. Pour éviter le surpâturage, il est d'usage de compter un chargement maximum d'un UGB par hectare dans une zone où l'herbe est disponible en masse.

L'atelier technologique en est loin puisque son chargement serait de 2,62 UGB par hectare. Le pâturage est donc en situation de suroccupation faute de terrain suffisant.

²³ La surface toujours en herbe ou STH désigne toute surface en herbe, semée depuis au moins cinq ans ou naturelle. En France, cette notion est synonyme de celle de prairie permanente.

²⁴ Unité de mesure de chargement : Unité gros bétail (UGB). 1 cheval de plus de 36 mois, 500 kg, fait 0,78 UGB.

Photo n° 2 : Emplacement des terrains de l'atelier technologique hippique



Source : chambre des comptes, données atelier technologique hippique

Par voie de conséquence, l'atelier technologique hippique ne dispose d'aucune autonomie fourragère et doit en acheter, ainsi que du granulé, pour équilibrer les rations des animaux qui passent plus de temps dans les boxes. Les surfaces attenantes sont insuffisantes et sont déjà utilisées comme paddocks de détente pour les équidés.

Une concertation et une coordination entre l'exploitation agricole et l'atelier technologique hippique permettraient d'améliorer la gestion des pâturages en fonction des calendriers de travail respectifs (fauchage du foin, ensilage et succession des pâtures entre les différents animaux).

Le projet d'écurie active pourrait constituer une solution mais il se heurte à l'insuffisance de surfaces à proximité de l'atelier technologique hippique. Des essais avec des effectifs limités ont été réalisés durant les périodes de confinement et se sont révélés positifs. Ce projet apparaît particulièrement ambitieux mais pertinent pour un établissement de formation moteur dans les transitions agro-écologiques et le bien-être animal. Il permettrait d'apporter à l'atelier hippique un souffle nouveau sur le plan pédagogique et conforterait sa place dans le territoire. Sa notoriété et sa dynamique de recrutement s'en trouveraient renforcées. Ce projet de l'ordre de 450 000 € apparaît comme un élément central du plan de redressement de l'établissement. Le budget très conséquent exigerait au préalable l'aval de la région quant à son financement.

L'achat des terrains nécessaires à l'atelier technologique hippique et à l'exploitation agricole²⁵ serait une opportunité non négligeable pour le développement de leurs activités. Le coût de ces acquisitions devrait être de l'ordre de 352 000 €²⁶.

E - La situation financière

1 - Les résultats

Les comptes de résultat témoignent de l'incapacité de l'atelier technologique hippique à dégager un résultat positif. Depuis 2018, les charges sont toujours supérieures aux produits. Le déficit s'est aggravé entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022, avec une baisse du chiffre d'affaires de 5 % et une augmentation des consommations intermédiaires de 33 %.

Tableau n° 8 : Soldes intermédiaires de gestion

	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	109 239 €	110 718 €	91 498 €	80 508 €	75 698 €
Production immobilisée	0 €	3 071 €	0 €	0 €	0 €
Production de l'exercice	109 239 €	113 790 €	91 498 €	80 508 €	75 698 €
Consommation en provenance des tiers	-107 595 €	-110 654 €	-78 165 €	-81 202 €	-113 500 €
Marge brute	1 644 €	3 136 €	13 333 €	-694 €	-37 802 €
Subvention d'exploitation	50 150 €	11 586 €	9 588 €	25 850 €	28 879 €
Impôts et taxes	-408 €	-322 €	-1 191 €	-2 245 €	0 €
Charges de personnel	-115 837 €	-95 819 €	-85 984 €	-71 120 €	-81 074 €
Excédent brut d'exploitation	-64 450 €	-81 419 €	-64 254 €	-48 209 €	-89 997 €
Reprises sur amortissements et provisions	11 168 €	17 272 €	20 639 €	13 518 €	7 521 €
Autres produits	19 076 €	68 321 €	53 501 €	52 597 €	47 939 €
Dotations aux amortissements et provisions	-40 975 €	-40 491 €	-40 686 €	-22 076 €	-11 181 €
Autres charges	-12 538 €	-3 878 €	-14 459 €	-2 704 €	-10 446 €
Résultat d'exploitation	-87 720 €	-40 195 €	-45 259 €	-6 874 €	-56 164 €
Charges financières	-418 €	-186 €	-75 €	0 €	-50 €
Résultat de l'exercice	-88 137 €	-40 382 €	-45 334 €	-6 874 €	-56 214 €

Source : calcul chambre régionale des comptes

2 - Les charges d'exploitation

Les charges peuvent représenter la totalité du chiffre d'affaires. Elles sont conséquentes car l'essentiel de la nourriture des animaux (foin, granulés) est acheté à l'extérieur.

²⁵ Le pâturage des bovins peut alterner avec le pâturage des équins. De même, le fauchage profite aux deux espèces.

²⁶ En 2020, selon la SAFER, le foncier dans la région agricole de Saint-Hilaire-du-Harcouët présentait un coût compris entre 12 840 €/ha et 12 910 €/ha + droits notariés de 1,085 %.

Tableau n° 9 : Fourniture de l'atelier hippique

	Foin produit par l'établissement et utilisé par l'atelier équin		Foin acheté par l'établissement et utilisé par l'atelier équin		Granulés	
	2018	2021	2018	2021	2018	2021
en tonne ou en m ³	18	18	177,26	157,32	29,33	5,84
en valeur euros	0,00 €	0,00 €	25 549,50 €	22 682,53 €	9 399,38 €	1 982,53 €
	Enrubanné		Gaz et électricité		Eau	
	2018	2021	2018	2021	2018	2021
en KWH, en kg ou m	0	37,2		74599		2250,06
en valeur euros	0,00 €	1 940,00 €	4 244,71 €	5 956,65 €	3 028,81 €	4 171,59 €
	Paille produite par l'établissement et utilisée par l'atelier équin		Paille achetée par l'établissement et utilisée par l'atelier équin		Autres produits de litière	
	2018	2021	2018	2021	2018	2021
en litre, en kg ou m ³	0	0	110,82	99,19	7,91	3,6
en valeur euros	0,00 €	0,00 €	9 815,00 €	9 833,60 €	2 476,16 €	1 140,18 €

Source : tableau chambre des comptes, données atelier technologique hippique

Les charges de personnel sont très importantes alors même que la directrice de l'atelier et les professeurs d'éthologie et d'hippologie sont rémunérés par l'État. Des ruptures conventionnelles ont été signées pour un montant de 1 957 € en 2020 et 4 901 € en 2018. En 2017, c'est la fin des contrats aidés, d'un palefrenier et d'une secrétaire, qui a modifié la structure des charges de personnel.

3 - Les produits d'exploitation

Les principaux produits sont constitués des ressources commerciales du centre équestre et des produits de l'activité pédagogique du lycée.

Tableau n° 10 : Répartition des recettes

Compte	Tiers	Objet	2019	2020	2021
75882 01-Lyce		Surcoût pédagogique	51 000,00 €	16 830,00 €	46 500,00 €
75882 01-Lyce		FONCTIONNEMENT PEDA 47x750€		35 250,00 €	
			51 000,00 €	52 080,00 €	46 500,00 €
7066 05-CFA		Location équidés	3 334,50 €	2 180,25 €	1 846,80 €
7066 04-CFPPA		Location équidés		2 978,25 €	4 805,10 €
7066 FFE		Engagements concours	1 523,11 €	740,47 €	2 709,01 €
7066 Débiteurs extérieurs			104 714,66 €	83 143,07 €	70 121,64 €
	dont	ACCUEIL GROUPE EXTERIEUR 2020/2021			4 431,32 €
		CARTE 5 H +12ANS			2 655,28 €
		CARTE EQUITATION 5H -12ANS			2 140,22 €
		CAVALIER PASSAGE			639,90 €
		CONCOURS 2021/2022			534,41 €
		FORFAIT 20H 2021/22 LPA			5 782,60 €
		FORFAIT 20H EQUIT 2020/2021 ELEVES			309,06 €
		FORFAIT EQUITATION -12ANS 2021/22			18 599,46 €
		FORFAIT EQUITATION 2021/22 +12ANS			18 985,64 €
		STAGES + 12ANS			2 203,89 €
		STAGES -12ANS			1 870,41 €
		UTILISATIONS DES INSTALLATIONS			246,20 €
		OPTION HIPPOLOGIE/EQUITATION 20/21		22 362,65 €	168,75 €
		SECTION SPORTIVE 2020/2021		10 200,00 €	- €
		CAVALIER PASSAGE			142,20 €
		COURS PARTICULIER			502,14 €
		Pensions			10 910,16 €
7083 Débiteurs extérieurs		Location manège, poney et van		1 181,04 €	80,41 €

Source : agent comptable de l'établissement

Contrairement aux exercices précédents, l'exercice 2022 a donné lieu à comptabilisation des recettes constatées d'avance de l'exercice 2023.

En effet, l'agent comptable précédent estimait que les abonnements à l'année vendus au mois de septembre devaient être imputés en totalité à l'exercice N. La régularisation opérée en 2022 a permis de répartir sur deux exercices le montant perçu en septembre, au *prorata temporis*. Les produits de la section sportive et de l'option équitation ont été répartis à raison de 4/10^{èmes} sur l'année 2022 et 6/10^{èmes} sur l'année 2023, ce qui a une incidence sur le compte de résultat. Avec la méthode précédente, le résultat de l'exercice 2022 de l'atelier technologique aurait été positif à hauteur de 17 373 €.

Tableau n° 11 : Répartition des recettes N (2022) sur N et N+1

	2022	2023
recettes section sportives	3 982,00 €	6 336,00 €
option hippologie-équitation	13 770,00 €	22 680,00 €
cours d'équitation du centre équestre	29 714,00 €	44 571,00 €

Source : conseil de l'atelier technologique hippique du 17 mars 2023

a - Les ressources commerciales : les tarifs du centre équestre

Au cours du conseil d'administration du 26 juin 2020, il a été souligné que les tarifs du centre étaient très en deçà des tarifs des autres centres équestres de la Manche.

Une écurie voisine de l'établissement, située dans la région de Saint Lô, applique les tarifs suivants en forfaits annuels : pour les - 12 ans, 595 euros (contre 388,33 euros pour l'établissement) ; pour les + 12 ans, 595 euros (contre 500,75 euros pour l'établissement).

Les recettes potentielles qui pourraient découler d'une modification de la grille tarifaire sont significatives et augmenteraient les produits d'exploitation du centre.

Tableau n° 12 : Tarifs centre équestre (hors taxes)

		01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	variation
carte 5h d'équitation - 12 ans	droit accès	43,02 €	44,62 €	33,46 €	-11,8 %
	enseignement	24,48 €	25,38 €	38,06 €	24,7 %
	Total	67,50 €	70,00 €	71,53 €	2,9 %
carte 5h d'équitation +12 ans	droit accès	52,58 €	54,18 €	40,64 €	-12,1 %
	enseignement	29,92 €	30,82 €	46,22 €	24,3 %
	Total	82,50 €	85,00 €	86,86 €	2,6 %
cours particulier	droit accès	22,31 €	25,50 €	19,13 €	-7,4 %
	enseignement	12,70 €	14,50 €	21,76 €	30,9 %
	Total	35,01 €	40,00 €	40,88 €	8,1 %
Forfait 20h d'équitation Lycéen/personnel	droit accès	140,23 €	140,23 €	105,18 €	-13,4 %
	enseignement	79,78 €	79,78 €	119,64 €	22,5 %
	Total	220,01 €	220,01 €	224,82 €	1,1 %
Forfait annuel d'équitation - 12 ans	droit accès	229,46 €	242,21 €	181,68 €	-11,0 %
	enseignement	130,54 €	137,80 €	206,65 €	25,8 %
	Total	360,00 €	380,00 €	388,33 €	3,9 %
Forfait annuel d'équitation + 12 ans	droit accès	296,44 €	312,33 €	234,27 €	-11,1 %
	enseignement	168,56 €	177,67 €	266,47 €	25,7 %
	Total	465,01 €	490,00 €	500,75 €	3,8 %

Source : atelier technologique hippique

b - Les chevaux en pension

Il y a peu de locations et les tarifs pratiqués sont peu rémunérateurs. Ils sont en cours de révision. En février 2023, cinq boxes étaient loués, l'un par un membre du personnel

de l'établissement, deux à des enseignants, un autre à un élève et un à une personne extérieure à l'établissement.

Le tarif appliqué au personnel, qui est inférieur au coût de la matière première et de la rémunération du palefrenier, pourrait être assimilé à un avantage en nature. Toutefois, en vertu d'une tolérance, toute remise qui n'excède pas 30 % du prix de vente normal doit être négligée²⁷. Calculé par rapport au prix de 325 € HT, l'avantage consenti au personnel excède ce seuil d'une dizaine d'euros.

En l'occurrence, les prix et tarifs appliqués aux élèves et personnel ne devraient pas excéder la norme admise.

Tableau n° 13 : Tarif de la pension équine

Type de propriétaire	Tarifs HT	Coût (matière première + main d'œuvre) sur 2021/2022	marge brute
Personne extérieure à l'établissement	325,00 €	226,00 €	99,00 €
Élève de l'établissement	266,67 €	226,00 €	40,67 €
Personnel de l'établissement	216,67 €	226,00 €	-9,33 €

Source : atelier technologique hippique

Le prix constaté aux alentours du lycée varie de 150 €²⁸ à 390 € par mois²⁹ selon le type de prestation proposée (pension champs élevage, ½ pension club, pension entier pension travail, pension simple). Le tarif pratiqué par l'atelier technologique est dans la moyenne du secteur. Au regard du coût de l'hébergement, l'atelier technologique perd toutefois de l'argent sur cette activité.

Si les six boxes bénéficiant d'un éclairage naturel étaient loués à des personnes extérieures, le chiffre d'affaires atteindrait à peine 23 400 € et la marge brute serait de 7 128 €. Même si les 14 boxes dont ceux sans fenêtres étaient loués, le chiffre d'affaires avoisinerait 55 000 € et la marge brute serait de 16 632 €. Dans tous les cas de figure, la marge brute ne couvre pas les charges de structure.

Avec une marge brute aussi faible, l'équilibre financier de l'atelier technologique équin ne peut être atteint avec cette unique solution, bien que cette recette soit supérieure aux recettes des concours organisés.

L'atelier équin dispose de 73 boxes répartis dans 6 blocs différents. Le taux actuel d'occupation (52,1 %) est faible.

²⁷ Lettre du ministre des affaires sociales et de la solidarité, 237/91 du 29 mars 1991 et, par exemple, Cass. civ. 2, 24 novembre 1016, n° 15-25.603.

²⁸ Au pré avec un abri.

²⁹ En pension (box, box + paddock, écurie active).

Tableau n° 14 : Occupation des écuries

occupé par un cheval en pension	5 box
occupé par la graineterie	1 box
louable sans contrainte	6 box
louable mais écurie sans fenêtre	8 box
occupé par un cheval ou un poney du centre	33 box
porte absente ou en mauvais état	5 box
occupé par la pharmacie vétérinaire	1 box
plafond à réparer	1 box
occupé par la sellerie	2 box
occupé par le stockage obstacles	11 box

Source : tableau CRC, données atelier technologique hippique

L'amélioration de ce taux d'occupation passe par la location des boxes vides à des tiers, mais cette hypothèse toute théorique apparaît inenvisageable pour plusieurs raisons :

- le nombre de clients potentiels sur place est limité par le caractère rural de la clientèle qui, d'une part, dispose elle-même de pâturages à proximité de ses lieux de résidence et d'autre part, représente une population trop faible pour arriver à constituer un volet de clientèle suffisant ;
- la superficie du paddock actuel ne permet pas d'accueillir un grand nombre de chevaux.

c - L'organisation de concours

L'organisation de concours répond à plusieurs objectifs. Elle permet aux apprenants de découvrir l'ingénierie d'organisation comme le rôle de chef de piste ou de commissaire du paddock. Elle permet de faire connaître l'établissement à travers la région et participe au financement de petites actions.

Tableau n° 15 : Résultats financiers des concours

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	Résultat financier		Résultat financier		Résultat financier		Résultat financier		Résultat financier	
Jumping	24 073 €	16 089 €	1 926 €	1 114 €						
	7 985 €		811 €							
CSO * mars							2 779 €	1 730 €	1 557 €	2 195 €
							1 049 €		-638 €	
CSO * octobre					10 838 €	2 457 €	3 595 €	2 253 €		
					8 381 €		1 342 €			
Dressage					741 €	503 €	862 €	321 €		
					237 €		541 €			
Endurance							2 263 €	1 704 €		
	0 €						559 €			

* Concours de saut d'obstacle

Source : atelier technologique hippique

Les bilans des concours permettent d'afficher un résultat, certes modeste, mais positif. Le centre équestre présente un bilan consolidé comprenant à la fois des recettes et des dépenses du centre équestre et ceux d'une association³⁰ dénommée APALASH (Association de promotion du lycée agricole du manoir de Saint-Hilaire-du-Harcouët).

³⁰ Cette association est différente de celles des élèves et apprentis de l'établissement.

Il existe une convention entre l'association et l'établissement, de durée illimitée. L'article 1 de la convention précise que « *cette association n'a pas pour mission de se substituer aux missions des centres constitutifs de l'EPLFPA mais plutôt pour conforter la logistique lors des événements en relation avec le territoire et les différents acteurs locaux* ».

En effet, cette association participe parfois aux concours en prenant en charge la restauration-buvette. Elle en conserve logiquement les bénéfices. Parfois, elle fournit également des lots. En 2021, elle a bénéficié d'une subvention d'une banque pour l'achat d'obstacles remis au centre équestre ainsi que d'une subvention de la communauté d'agglomération.

Si des éléments d'information permettent pour certains concours de cibler l'action de l'association, la chambre considère qu'un bilan financier doit être établi en dépenses et en recettes de manière distincte pour chaque entité (association ou établissement).

Même si les enjeux financiers semblent limités, les risques juridiques sont réels avec le risque de maniement irrégulier de fonds publics par l'association. La chambre invite l'établissement à clarifier ses relations avec l'association APALASH et recommande la constitution d'une régie de recettes et d'avances. En réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur s'est engagé à mettre en place cette régie avant la fin de l'année 2023.

VII - LA MARECHALERIE

La maréchalerie est rattachée au centre de formation des apprentis (CFA) et au centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA).

La formation à la maréchalerie existe depuis longtemps mais, depuis une dizaine d'années, un nouvel atelier de maréchalerie a été inauguré. Ce dernier est un ensemble de 1 500 m², comprenant :

- une salle de cours ;
- deux vestiaires-douches, séparés pour les filles et les garçons ;
- six espaces équipés de quatre forges fixes à charbons ;
- huit stalles pour l'apprentissage du ferrage des chevaux, équipées chacune d'une forge à charbon et d'une forge à gaz ;
- un atelier soudure et des locaux de rangement ;
- deux bureaux pour les formateurs ;
- un préau pour l'aire de ferrage extérieure ;
- une zone de stockage extérieure pour le charbon ;
- une zone de stockage extérieure des déchets.

Actuellement, l'unité technique de la maréchalerie permet la formation de 70 à 80 maréchaux-ferrants par an.

A - La situation financière du centre de formation des apprentis (CFA)

Le CFA, grâce à son fonds de roulement très important, apporte à l'ensemble de l'établissement la trésorerie nécessaire et permet de compenser les résultats déficitaires des autres centres constituant l'établissement.

La réforme de l'apprentissage introduite par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 a profondément modifié le modèle économique des CFA.

Il revient désormais aux entreprises et à leurs branches professionnelles de définir leurs besoins de compétences et leurs niveaux de prise en charge dans les contrats d'apprentissage. Les CFA vendent une prestation au coût du marché (« un contrat, un financement ») dans un environnement concurrentiel.

Une institution publique nationale mise en place en 2019, France Compétences, régule le système de formation et verse aux opérateurs de compétences (OPCO)³¹ les fonds de financement complémentaires des contrats d'apprentissage au titre de la péréquation en branches professionnelles. Le CFA est rattaché à l'OPCO-EP, c'est-à-dire à l'OPCO des entreprises de proximité.

Les ressources générées par la taxe d'apprentissage à compter de 2020 sont destinées aux OPCO et à France Compétences. En 2020 et 2021, l'adaptation aux nouvelles sources de financement a permis, par un mode de calcul mixte, de maintenir des recettes importantes.

L'augmentation du nombre d'apprenants devrait permettre à ce centre de renouer avec les excédents en 2023.

Tableau n° 16 : Financements et résultats (CFA et CFPPA) – unité technique de la maréchalerie

CFA	Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement		577 827 €	571 309 €	426 393 €	741 953 €	697 207 €	705 872 €
Charges de fonctionnement		490 141 €	490 203 €	448 427 €	511 316 €	641 544 €	758 586 €
Résultat de Fonctionnement		87 686 €	81 106 €	-22 034 €	230 637 €	55 663 €	-52 714 €
Fonds de roulement net		366 066 €	448 527 €	427 732 €	619 081 €	681 095 €	630 703 €
Principaux financeurs	Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subvention d'exploitation (cpt 74281)		480 185 €	479 815 €	329 815 €	0 €	0 €	0 €
Opérateurs de compétences		0 €	0 €	0 €	616 115 €	521 276 €	423 809 €
Inter-centres CFPPA+ATH+EA+Lycée		59 237 €	62 967 €	68 134 €	84 083 €	69 436 €	14 901 €
CFPPA	Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement		204 052 €	208 849 €	173 798 €	150 504 €	218 676 €	149 136 €
Charges de fonctionnement		157 557 €	172 320 €	169 494 €	210 484 €	223 400 €	184 438 €
Résultat de Fonctionnement		46 495 €	36 529 €	4 304 €	-59 980 €	-4 724 €	-35 302 €
Fonds de roulement net		122 946 €	159 475 €	163 779 €	93 954 €	89 693 €	58 136 €
Principaux financeurs	Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Organismes paritaires collecteurs ou		43 030 €	40 450 €	51 708 €	10 083 €	12 944 €	12 026 €
Conseils Régionaux		22 744 €	31 882 €	39 367 €	32 899 €	47 121 €	60 861 €
Pôle Emploi		14 790 €	6 957 €	0 €	396 €	3 998 €	14 039 €
Auto-financement		42 853 €	33 088 €	22 838 €	25 371 €	39 580 €	16 900 €
Inter-centres CFA		66 506 €	77 874 €	58 762 €	70 128 €	74 405 €	0 €
Subvention d'exploitation (cpt 74)		5 098 €	9 894 €	0 €	166 €	24 431 €	440 €

Source : comptes de gestion, CFA et CFPPA

B - Les projets d'études, de recherche et de développement

Plusieurs projets de recherche sont portés par le centre en y associant les apprenants. Les partenaires de ces projets sont l'Union française de maréchaux-ferrants³² (UFM), l'école nationale vétérinaire d'Alfort (EnVA) et son centre d'imagerie et de recherche sur les affections locomotrice équine (CIRALE) situé près de Caen, l'INRA, le Pôle Hippolia et l'agence Ethonova :

- en cours (2021-2023), « Safe-farrier » : Évaluation des techniques des maréchaux-ferrants en fonction de l'expérience : impact sur le bien-être des chevaux et la sécurité ;

³¹ Le 1^{er} avril 2019, onze opérateurs de compétences, chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés. Ils ont remplacé les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

³² L'une des deux organisations professionnelles dans la branche maréchalerie.

- en 2017, « ErgOpti » : contribuer à l'amélioration des conditions de travail du maréchal-ferrant. Labellisé par le pôle de compétitivité équin « Hippolia », il a été mené en partenariat avec la MSA Côtes Normandes et l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ;
- en 2014-2015, « QuAliCorne » : établir l'incidence de l'alimentation et de différents types de ferrures ou prothèses collées sur la croissance et la qualité de la corne.

C - Des équipements à la pointe de la recherche

En 2020, l'OPCO-EP, au titre de sa mission de développement de l'apprentissage, a lancé un appel à projets auprès des CFA souhaitant investir dans des équipements nécessaires à la formation de leurs apprenants avec, à la clé, un financement des projets retenus.

Le CFA a déposé huit projets, dont deux ont été examinés et retenus par l'OPCO-EP, le renouvellement des équipements destinés au plateau technique de l'unité technique de la maréchalerie et l'intégration de nouveaux outils innovants, d'une part, et l'acquisition d'un tapis roulant pour équidés, d'autre part.

En validant ces deux projets, l'OPCO-EP s'est engagé à financer ces équipements à hauteur de 117 340 €.

Ce financement a permis, entre autres, de financer le module Ekico. Cet outil sert à obtenir des mesures des pieds des chevaux afin d'être plus précis dans les solutions de ferrage. De même, il permet de contrôler l'évolution de son travail sur un cheval. Cette nouvelle technologie permet de détecter d'éventuels défauts d'aplombs du cheval et donc de proposer une solution correctrice par le parage et/ou la ferrure.

Un tapis roulant pour équidé a été installé à la rentrée 2022, près de la maréchalerie. En appui d'Ekico, il permet l'étude de la démarche des chevaux et la détection d'éventuelles anomalies pouvant être traitées par des mesures correctrices par les maréchaux-ferrants.

VIII - LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES PROFESSIONNELS DE LA FILIERE EQUINE

A - Les risques traumatiques dans les activités équestres

Différentes enquêtes montrent que les accidents d'équitation représenteraient en France environ 4 % des accidents de sport, soit 6 000 personnes par an et 7 décès annuels en moyenne. Les accidents d'équitation sont parmi les plus graves, avec 30 % de fractures et 20 % d'hospitalisation. Les chutes de cheval représentent la majorité des accidents du travail et les courses d'obstacles sont les plus dangereuses. Les troubles musculosquelettiques sont courants chez les cavaliers, les professionnels de courses, les enseignants et les palefreniers soigneurs.

Les cavaliers amateurs ont proportionnellement plus d'accidents que les professionnels, et leurs lésions sont plus graves.

1 - Les documents uniques d'évaluation des risques

Le document unique d'évaluation des risques (DUER) élaboré par l'établissement ignore les risques de l'atelier technologique hippique. Un document unique d'évaluation des risques aurait commencé à être rédigé en 2022 pour l'exploitation agricole.

L'unité technique de maréchalerie dispose de son propre document unique d'évaluation des risques. Il est très complet et n'appelle pas d'observation.

Le document unique d'évaluation des risques doit comporter tous les risques potentiels dans l'ensemble de l'établissement, y compris dans les divers ateliers technologiques. Ce dernier doit être mis à jour régulièrement.

La chambre rappelle à l'établissement l'obligation d'adopter un document unique d'évaluation des risques pour l'ensemble de ses activités. En réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur a indiqué que ce travail était engagé, dans le cadre du déploiement par le ministère de l'agriculture d'un outil spécifique. La chambre rappelle que l'élaboration de ce document est une obligation légale et ne doit pas être subordonnée à la mise en place d'un outil d'aide à la rédaction.

2 - La formation à la prévention des risques

L'ancienneté des locaux et des équipements ne permet pas de mécaniser les tâches. Sans mécanisation, la manipulation de charges lourdes - comme les ballots de paille et de foin, les seaux d'eau, le fumier - nécessite une condition physique adéquate. Des formations sur la thématique des gestes et postures en milieu équestre sont nécessaires pour prévenir toute forme d'accident, ce que l'établissement ne propose pas à ses agents.

La modernisation des écuries, pour rendre mécanisable un grand nombre d'opérations, permettrait de limiter les risques.

B - Les risques d'accidents liés aux activités de l'unité technique de la maréchalerie

1 - La maréchalerie et les risques d'accidents

En 2018, le CFPPA a poursuivi des actions liées à la recherche et à l'innovation engagées dans le cadre du dispositif « chef de projet de partenariat ». Une demande de financement a été déposée auprès de l'IFCE et du fonds Éperon³³ pour le déploiement d'un nouveau protocole de recherche « Safe Farrier », l'étude du comportement des chevaux pendant l'intervention du maréchal-ferrant. La finalité de cette étude est d'établir des protocoles pour limiter les accidents liés à la manipulation des chevaux.

Le projet a été labellisé par le pôle de compétitivité Hippolia.

Cette enquête a impliqué 155 participants dont des maréchaux-ferrants, des propriétaires de chevaux et des professionnels de la filière. Ainsi, il a été mis en évidence que les maréchaux étaient significativement plus touchés par des accidents graves ou très graves que les autres participants.

2 - L'identification des risques

Le document unique de l'atelier de maréchalerie présente d'une façon synthétique les principaux risques que peuvent rencontrer les personnes au moment du forgeage et du ferrage. Dans le tableau ci-après, sont recensés les risques dont la cotation est supérieure à 50 sur 100. Cette cotation est liée pour une première moitié à la fréquence du risque et pour la seconde moitié à la gravité du risque.

³³ Le Fonds d'« Encouragement aux Projets Equestres Régionaux Ou Nationaux » (EPERON) est constitué d'une part du prélèvement sur les enjeux sur les courses hippiques, institué au profit de la fédération nationale des courses hippiques. Il est destiné au financement de projets au bénéfice de l'ensemble de la filière cheval, hors activité des courses. L'enveloppe pour 2022 était de 9,6 millions d'euros.

En 2020, l'atelier de maréchalerie a investi dans le renouvellement de son stock d'enclumes. L'ensemble des apprenants dispose donc d'une enclume neuve dont la hauteur du « billot » est adaptée à la taille de l'apprenant pour favoriser l'ergonomie du poste de travail.

La qualité, la régularité et la planitude des enclumes évitent beaucoup d'accidents.

Tableau n° 17 : Identification des risques ayant la cotation la plus élevées (> 50/100)

	Situation de travail	Tâche	Danger	circonstances d'exposition	risque dommage	total cotation
Forgeage	Chauffe au charbon de bois	Alimentation du foyer	Emission de poussières de charbon de bois	Ouverture des sacs, remplissage des seaux, nettoyage des postes de travail	Affection de l'appareil respiratoire	100
		Conduite du foyer	Projection d'éclats de charbon	Suivi de la chauffe	Atteinte oculaire	50
	Travail à l'enclume	Allongement, refoulement, cintrage, étampage	Projection de particules	Frappe sur lopins ou outils	Atteinte oculaire	50
		Allongement, refoulement, cintrage, étampage	Niveau sonore élevé	Forgeage ou station à proximité	Atteintes auditives	50
		Allongement, refoulement, cintrage, étampage	Gestes répétitifs	Frappe sur lopins ou outils	Troubles musculo-squelettiques	50
Ferrageet modification des fers	Contention	Manipulation du cheval	Glissade, Agressivité, panique de l'animal	Station à proximité ou au contact de l'animal	Heurts, chocs, écrasements	50
		Tenue des pieds	Mouvements de l'animal, charge lourde	Posture en flexion du rachis et des genoux	Troubles musculo-squelettiques	50
	Chanfreinage, biseautage, affûtage	Meulage Electroportatif	Niveau sonore élevé	Station à proximité / utilisation des meuleuses	Atteintes auditives	50
	Chanfreinage, biseautage, affûtage	Meulage stationnaire	Niveau sonore élevé	Station à proximité / utilisation des meuleuses	Atteintes auditives	50
	Assemblage	Soudage à l'arc	UV	Exécution d'une soudure / station à proximité, observation	Atteintes oculaires, brûlures	50
	Assemblage	Soudage à l'arc	courant électrique	Exécution d'une soudure	Electrisation, électrocution	50

Source : document unique d'évaluation des risques de la maréchalerie